



Mairie de Longecourt en Plaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LONGECOURT, le 31 MAI 2021

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous demande de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **salle de la Mairie** le :

LUNDI 7 JUIN 2021 à 19 HEURES

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE & RESPECT DES GESTES BARRIERES

ORDRE DU JOUR

Informatique :

Choix d'un prestataire pour la fourniture d'équipements et la maintenance

Columbarium :

Choix d'un fournisseur-installateur du nouveau columbarium et d'une plaque de couverture

Communauté de communes :

Décision sur le transfert de la compétence Mobilité

Approbation de la modification des statuts

Avis sur les fiches Actions du Projet de Territoire

Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Modification du tarif d'adhésion

Elections départementales et régionales

Tenue des bureaux de vote (deuxièmes tours)

Informations diverses

Questions diverses

Veillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Eric DE LAMARLIERE

Zéro Phyto Commune engagée !

Place de la Mairie 21110 LONGECOURT EN PLAINE

Tél. : 03.80.79.10.10 – Fax : 03.80.79.10.11 – Mail : longecourt.mairie@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021 à 19 Heures

Présents : M. DE LAMARLIERE Eric Maire, Mmes BOUCHET-GELIN Amélie, FORNER Nicole, adjointes, MM. DONARD Rémy, MURANO Paul, adjoints, Mmes CHOCHON-LATOUCHE Josiane, HEMAIRIA Zineb, LIMBARDET Marie-Béatrice, PROST Christiane, SEIGNEZ Marianne, MM. BUTHIOT Raphaël, MOULART Pascal, SOULIER Jean-Marc, TUPIN Florent, VEYSSE Francis

Secrétaire de séance : Mme BOUCHET-GELIN Amélie est nommée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est apportée au compte-rendu de la réunion du 3 mai 2021. Le compte-rendu de cette séance a été signé par les conseillers municipaux.

Ordre du jour

1) Equipement informatique

Le parc informatique de la mairie comprend 2 PC au secrétariat, 2 PC dans le bureau des adjoints, 1 PC dans le bureau du Maire, 1 ordinateur portable appartenant au Maire, 1 PC à la bibliothèque.

Afin de partager les données de l'ensemble de ces ordinateurs, et pour améliorer la sécurité informatique, une consultation auprès de 3 prestataires a été faite. Après avoir pris connaissance de leur proposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'équiper la Mairie d'un serveur informatique qui permettra le partage des données et les sauvegardes des programmes ; il est décidé également le remplacement de l'ordinateur pour la bibliothèque. La possibilité de location de ces équipements et les prestations de services décrites dans l'offre de E&I Services est retenue pour un montant de 295 € HT/mensuel (215 € HT pour la location des matériels, 80 € HT pour la maintenance du serveur). M. le Maire est autorisé à signer le devis.

2) Columbarium

Une nouvelle consultation a été faite auprès de deux prestataires afin d'inclure dans le projet le coût de la plaque de protection du columbarium existant. Après débat, le conseil municipal, décide de maintenir sa décision prise le 3 mai dernier, à savoir : l'offre de l'entreprise BERTIN est retenue pour un montant de 4.291,67 € HT pour la fourniture et l'installation d'un columbarium 12 cases sur 3 niveaux (1 abstention : M. DE LAMARLIERE). Le Conseil Municipal décide de faire poser une plaque de protection sur le columbarium existant pour le préserver des infiltrations ; le devis de celle-ci par l'entreprise GIRAUDET pour un montant de 500 € TTC est retenu (1 abstention : M. DE LAMARLIERE). Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or une subvention pour le columbarium et pour la plaque de protection.

3) Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

Transfert de la compétence mobilité

Ce sujet ayant été abordé à plusieurs reprises, M. le Maire précise que le Conseil Municipal doit se prononcer. Il précise que ce transfert n'aurait aucune incidence financière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 7 voix CONTRE (Eric DE LAMARLIERE, Paul MURANO, Pascal MOULART, Christiane PROST, Rémy DONARD,

Raphaël BUTHIOT, Jean-Marc SOULIER), 6 abstentions (Nicole FORNER, Amélie BOUCHET-GELIN, Marianne SEIGNEZ, Josiane CHOCHON-LATOUCHE, Francis VEYSSE, Marie-Béatrice LIMBARDET) et 2 voix POUR (Zineb HEMAIRIA, Florent TUPIN), de ne pas transférer cette compétence.

Modification des statuts : La Communauté des communes a procédé à la modification de ses statuts pour renoncer aux compétences facultatives suivantes :

- * approvisionnement en eau
- * lutte contre la pollution
- * aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
- * exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce point : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION (Francis VEYSSE).

Dans un second temps, la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise a procédé à la modification de l'adresse administrative de son siège. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce point. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la modification du siège social de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Projet de territoire : La Communauté de communes a établi des fiches actions dans le cadre du projet de territoire. Le Conseil Municipal, n'ayant pas suffisamment d'informations sur ces fiches actions, demande le report de ce débat à la prochaine réunion du conseil municipal.

4) Agence technique départementale :

Il est rappelé que depuis 2012, le département propose un accompagnement juridique et technique aux collectivités avec la Mission Conseil et Assistance (MICA). Ce service a dû se limiter au simple conseil préalable. Afin de bénéficier de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (aide à la conduite de projets) mais aussi de maîtrise d'œuvre (études et suivi de travaux pour des projets de voirie), le Conseil Départemental a créé une Agence Technique Départementale. La cotisation pour l'adhésion à cette structure est de 160 € pour 2021. Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Longecourt à cette Agence pour une cotisation maximale de 200 € (la commune bénéficiant d'un abattement de 20 %).

5) Elections départementales et régionales

Les permanences pour la tenue des bureaux de vote sont établies.

6) Informations diverses

Fibre optique : de nouveaux poteaux vont être installés dans la commune. La fibre sera à la portée des habitants en fin d'année ; chacun devra contacter son opérateur pour réaliser son branchement individuel.

Transfert licence IV du l'19 : La licence a été rachetée par une personne de l'Aube ; pour donner suite à la demande de la préfecture de l'Aube pour son transfert dans ce département, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Restaurant Les Bons Mets : Malgré le désaccord du gérant du restaurant Les Bons Mets, le Conseil Municipal souhaite maintenir la venue de commerces ambulants, dans le respect de la libre concurrence. La demande du gérant du restaurant de rachat du bâtiment par la Commune est évoquée.

Personnel communal : Départ d'un adjoint technique territorial : dans le cadre d'une mutation, un poste d'adjoint technique territorial sera libre au 1^{er} août 2021 ; la procédure de recrutement est lancée.

Agence Postale communale : Durant la période de congés de l'agent administratif, le bureau de l'Agence postale sera fermé.

Groupe scolaire : La réfection d'une partie du mur de clôture (côté cour des grands) est acceptée pour un montant de : 4.875,36 E TTC

Les travaux sont confiés à l'entreprise CDJ M. Carlos DUARTE DE JESUS, sise à Fauverney. 17 dictionnaires seront remis aux élèves de CM2 qui rejoindront le collège à la rentrée de septembre 2021.

Mme MASSON quitte son poste d'enseignante à Longecourt ; une carte cadeau lui sera remise à l'occasion de son départ.

Le chauffe-eau défaillant a été changé ; les 3 stores occultants vont être changés prochainement.

Bornes à incendie : Le Conseil Municipal accepte le devis de SAUR pour le remplacement de 3 bornes à incendie pour un montant total de : 6.160,81 € TTC

En ce qui concerne la couverture incendie de la maison « LE MOULIN », les équipements existants (2 bornes incendie à proximité) sont suffisants. Les services de l'état seront informés de l'abandon du projet de réserve incendie, afin de permettre la redistribution de la subvention accordée.

Réhabilitation salle des fêtes La Cerisaie : Le cabinet ROUX, maître d'œuvre, a présenté l'avant-projet sommaire en tenant compte des desideratas exprimés par le Conseil Municipal (cf. conseil municipal du 3 mai 2021). L'estimation du projet s'élève à environ 650.000 € HT. L'avant-projet définitif est en cours de réalisation. Les travaux débiteront en 2022.

7) Questions diverses

Florent TUPIN :

- Projet de création d'un jardin pédagogique sur le terrain communal situé à La Saunoise, rue du Meix : la superficie dédiée à ce projet sera définie lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal ; ce type de projet peut bénéficier d'une aide de la Région à hauteur de 70 %. Convention de partenariat possible
- Souhaite organiser un référendum local pour l'extinction partielle de l'éclairage public, à certains créneaux horaires : les modalités d'un référendum local doivent être définies au préalable par le Conseil Municipal : le choix d'un référendum ou d'un

questionnaire de démocratie participative sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Paul MURANO :

- Problème de stationnement sur les trottoirs rue du Château : possibilité d'installer des potelets bois pour empêcher les véhicules de franchir les trottoirs? Le stationnement sur les trottoirs existe sur toute la commune...
- Les branches des tilleuls de l'allée menant à l'arrêt SNCF, route de Tarsul, sont trop basses et gênent les piétons : un élagage de l'ensemble de ces arbres sera nécessaire à l'automne.
- Des zones de collecte des déchets vont être définies par le SMICTOM au niveau des impasses, en raison de l'interdiction pour le véhicule de ramassage du SMICTOM de manœuvrer/reculer dans ces impasses.
- Serait-il possible d'aménager un parking rue du Meix, lotissement la Saunoise (face au N°28 rue du Meix) ? Des places de stationnement existent déjà le long de la rue du Meix...

Marianne SEIGNEZ :

- Mme SEIGNEZ Manon locataire de l'appartement communal situé au 24 route de Dijon remercie les agents techniques qui ont réalisé l'isolation du logement par la pose de laine de verre. M. DONARD Rémy, adjoint responsable des services techniques transmettra à ROYER Jordan et BIGARNET Arthur ces remerciements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'dellu' followed by a long horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Colin' written in a cursive style.